



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 3 février 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2025/46 de la Municipalité, du 13 novembre 2025 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser le concept d'exploitation du camping de Vidy tel que développé dans le présent préavis ;
2. d'autoriser la Municipalité à octroyer un droit de superficie distinct et permanent, grevant le bien-fonds n° 4500, en faveur de la Société Camping Lodge Lausanne SA, pour permettre, après rénovation, l'exploitation du camping de Vidy ;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 6'000'000.- destiné à financer les infrastructures et les assainissements nécessaires ;
4. de porter la somme de CHF 4'800'000.- à l'actif du bilan, rubrique « immeubles du patrimoine financier de la Bourse communale » à titre de travaux à plus-value découlant du crédit mentionné sous chiffre 3 ;
5. d'amortir annuellement, en fonction de l'évolution des travaux, le solde du crédit mentionné sous chiffre 3 au titre de travaux d'entretien différé par le budget du Service des gérances, rubrique n° 29.330 ;
6. de faire figurer sous la rubrique 29.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 3.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi trois février deux mille vingt-six.

Le président



La secrétaire adjointe